

Vers le retour du redoublement EN PREMIÈRE SECONDAIRE

▶ La ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns a lancé une réflexion pour lever l'interdiction du redoublement entre la première et la deuxième secondaire

▶ Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles envisage de faire marche arrière en ce qui concerne l'interdiction du redoublement entre la première et la deuxième année de secondaire. "Ce n'est pas encore décidé mais c'est en cours de réflexion. En rétablissant la possibilité de doubler à la fin de la première secondaire, la volonté de la ministre est de travailler directement avec les enseignants pour lutter contre le redoublement à tous les niveaux. C'est un signal fort envoyé aux professeurs pour leur montrer qu'on veut travailler avec eux plutôt que les infantiliser en leur interdisant de faire doubler des élèves

à certains moments de la scolarité. Avec l'interdiction, les professeurs se sentent dépossédés de leurs moyens", explique Éric Étienne, porte-parole de la ministre.

"Nous voulons à tout prix éviter le débat stérile sur le nivellement par le bas. En Wallonie, la moitié des élèves de quinze ans ont doublé au moins une fois. En Flandre, c'est deux fois moins ! Pourtant le niveau des élèves y est meilleur. Avec le Pacte d'Excellence, nous visons un changement total de paradigme avec l'ajout de deux heures consacrées à la remédiation dans la grille horaire", ajoute-t-il.

Mais le retour du redoublement

ment dans le premier degré est loin de faire l'unanimité. "On a déjà fait marche arrière plusieurs fois sur ce dossier. On a interdit une première fois le redoublement à la fin de la première année puis on l'a rétabli pour finalement l'interdire à nouveau. Si le projet de la ministre se concrétise, ce serait le deuxième aller-retour sur le sujet. On a un peu peur des redoublements abusifs. C'est un pari risqué de dire 'on fait confiance à l'équipe'. C'est un vrai pari mais je suis un peu sceptique. Est-ce que ça va vraiment aider à diminuer le taux de redoublement en Fédération Wallonie-Bruxelles?", s'interroge Joseph Thonon, président de la CGSP-Enseignement.

Maïli Bernaerts

“ RÉACTION

Bernard Hubien
PRÉSIDENT DE
L'UFAPEC (UNION
FRANCOPHONE DES
ASSOCIATIONS DE
PARENTS DE
L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE)

“Le redoublement crée des parcours chaotiques”

“Nous comprenons bien pourquoi Marie-Martine Schyns envisage cette possibilité. Beaucoup d'enseignants se sont plaints de la fin du

redoublement entre la première et la deuxième secondaire.

Certains estiment que ça fait partie des pratiques pédagogiques mais on sait que le redoublement entraîne généralement des parcours scolaires chaotiques et vont jusqu'à mettre en péril l'obtention d'un diplôme dans un certain nombre de cas. Il faut espérer que cette mesure ne soit pas comprise comme un permis de faire doubler.”

Ma. Be.